

Nombre de membres  
en exercice : 22

Nombre de membres  
présents ou représentés : 21

Date de la convocation :  
18 mars 2025

L'An deux mille vingt cinq,  
le 07 avril à 09 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 18 mars 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

## **2025-D-7-1-2-16 PROPOSITION BUDGETAIRE 2025 DU SSIAD DES DEUX RIVES (EPRD)**

### **Présents :**

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BENVENUTO Raymond, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame CONTANT Véronique, Madame CLUCHIER Marie Christine, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Monsieur DUPUY Jean, Madame ESCUDÉ Vanessa, Monsieur GROTTO Serge, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Madame MALOSSE Sylvie, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

### **Procurations :**

Madame PÈRE Catherine à Monsieur ZANIN Daniel,

### **Absents :**

Madame GAILLARD Elisabeth,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2025 D 7 1 2 16

**Objet : PROPOSITION BUDGETAIRE 2025 DU SSIAD DES DEUX RIVES (EPRD)***Service émetteur : SSIAD**Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS*

Sous l'effet de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (loi ASV) et de la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en juin 2021, le SSIAD DES DEUX RIVES doit établir un État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) pour l'année 2025.

L'EPRD est composé d'un Compte de Résultat Prévisionnel (CRP) qui se présente de la façon suivante :

**Dépenses**

Groupe I	147 000,00 €	Dépenses d'exploitation
Groupe II	938 567,00 €	Dépenses personnel
Groupe III	75 891,00 €	Dépenses structure
<b>Total dépenses</b>	<b>1 161 458,00 €</b>	

**Recettes**

Groupe I	1 058 372,46 €	Produits de la tarification
Groupe II	55 200,00 €	Recettes en atténuation
Groupe III	0,00 €	Produits financiers
<b>Total recettes</b>	<b>1 113 572,46 €</b>	

**Cette nouvelle présentation n'oblige pas à l'équilibre budgétaire.**

Monsieur le Président,

PROPOSE d'adopter l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2025 (EPRD) du SSIAD DES DEUX RIVES et de le transmettre aux services compétents de l'ARS Occitanie.

Compte tenu de ce qui précède,

Le Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

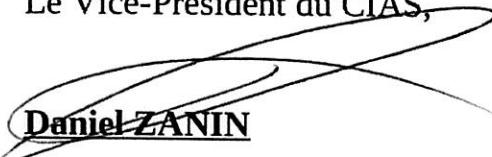
ADOPTE l'EPRD 2025 du SSIAD DES DEUX RIVES,

AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET Président du CIAS ou en son absence Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,  
mois et an que ci-dessus  
Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 07 avril 2025  
Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président du CIAS,

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**  
Centre Intercommunal  
d'Action Sociale

  
Daniel ZANIN

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **11 AVR. 2025**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **11 AVR. 2025**

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téleréfours citoyens » accessible par le site internet [www.telerefours.fr](http://www.telerefours.fr)*